

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 12 février, à 20h35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville – salle des mariages – mairie déléguée de Condé-sur-Noireau à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 6 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 6 février 2024.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

### Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD  
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Nathalie COLLIBEAUX à Valérie DESQUESNE  
Marie-Danielle DUPONT à Jean ELISABETH  
Florence DUQUESNE à Benoît BALAIS

Patrick FENOUIL à Jean-Daniel GOUDIER  
Sylvain GASCOUIN à Nathalie BOUILLARD  
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT  
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20240212-24\_06226-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

### Absents excusés :

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-3
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL.2024-014 - SDEC – Eclairage public – Renouvellement des lampadaires dans le cadre du programme Fonds Vert**

La commune a transféré au SDEC ENERGIE, Syndicat départemental d'énergies du Calvados, la compétence éclairage concernant 5 communes déléguées (Proussy, Lénault, La Chapelle-Engerbould, Saint-Germain-du-Crioult et Saint-Pierre-La-Vieille).

Pour faire face aux enjeux techniques, énergétiques et environnementaux, le SDEC ENERGIE propose à ses collectivités adhérentes la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public à l'échelle de la collectivité.

Sur la base de ce diagnostic, le SDEC ENERGIE propose à la collectivité un programme global de renouvellement des lampadaires dans le cadre du programme « FONDS VERT ».

Le coût total estimé des travaux est de 88 300 € HT dont la participation communale s'élève à 52 700 €, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE à ajuster avec la subvention du Fonds Vert.

Ce programme sera formalisé par une convention déterminant la nature des travaux à entreprendre, leur financement et leur programmation.

Pour la mise en œuvre de ce programme, et afin de rédiger la convention, il est proposé :

- de réaliser les travaux en une seule fois
- de financer sa participation par un règlement : en section de fonctionnement - compte 6554

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme et notamment la convention de mise en application,
- **DECIDE** d'inscrire les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SDEC ENERGIE,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 12 février 2024  
Le Maire, Valérie DESQUESNE

